

# **Mémoire présenté dans le cadre des audiences du BAPE concernant le projet Horne 5**

4 septembre 2024

Guy Leclerc,  
Citoyen de Rouyn-Noranda

**POURQUOI CE PROJET?** Aujourd'hui alors qu'il est plus qu'impératif pour la survie du vivant sur terre il faut réduire notre surconsommation qui est la seule responsable de la destruction de l'environnement et de la bio diversité, de la surproduction des gaz à effet de serre causant les changements climatiques et de la production de la pollution qui empoisonne tout ce qui est vivant sur terre, **pourquoi ce projet ?**

Étant donné que plusieurs citoyens-nes, organismes et organisations ont déjà manifesté leurs inquiétudes et présenteront des mémoires sur les risques à la santé des résident.e.s, les risques pour la qualité de l'air, les risques pour la qualité de l'eau et des nappes phréatiques, les risques pour l'environnement, les risques pour infrastructures de tout ce qui est bâti dans la ville (risques sismiques) etc., je vais me limiter à questionner la raison d'être de ce projet.

Le promoteur n'a pas démontré dans ses documents et études de faisabilité que ce projet n'est nécessaire ni bénéfique pour la région ou pour le Québec. En fait, il n'est bénéfique que pour l'enrichissement de ses actionnaires. À ce chapitre, comme le gouvernement du Québec détient déjà 8 % des actions dans Horne 5, je me demande si son choix n'est pas déjà fait, peu importe si le BAPE met en lumière son utilité, sa dangerosité et ses impacts économiques et sociaux négatifs pour la région.

Un projet justifié selon le promoteur par la nécessité de produire des métaux CRITIQUES et stratégiques supposément essentiels à la transition énergétique pour que l'humanité se sèvre des énergies fossiles. Un projet qui, selon les dires du promoteur créera de la richesse collective, créera de l'emploi, créera de la diversité économique, restaurera un parc à résidus miniers existant, créera de l'attractivité et j'en passe.

**Décortiquons un peu les supposées justifications présentées.**

**Un projet qui produira des métaux CRITIQUES ET STRATÉGIQUES?**

Quand on regarde de plus près les revenus que ce projet générerait, on constate que 76 % des revenus sont attribuables à l'or et que seulement 4 % est attribuable au cuivre, 12 % au Zinc et le reste, 8 % à l'argent. Il ne s'agit donc pas d'une mine de cuivre ou de zinc (métaux stratégiques). Il s'agit bien d'une mine d'or. **Et l'or, non seulement n'est pas un métal stratégique, mais un métal totalement inutile actuellement.** Seulement 8 % de l'or est utile en technologies diverses et, le recyclage actuel de l'or existant en circulation dépasse largement ce 8 % de besoin. Le reste, 92 % est extrait de notre **sous-sol** pour retourner en lingots dans les **sous-sols** des banques de pays étrangers ou pour faire des bijoux. Cette extraction se fait avec des dommages importants à l'environnement et aux tissus sociaux des villes impactées.

Ce projet n'est donc justifié que par l'enrichissement d'actionnaires à partir de métaux inutiles

## Un projet qui créera de la richesse?

Le promoteur présente dans ses documents ce qu'il appelle les retombées économiques positives pour la région, (120 M\$/année et 500 nouveaux emplois), retombées économiques qui favoriseraient les citoyens.nes qui sont déjà favorisé.e.s (travailleurs et travailleuses à haut salaire de la mine, sous-traitants spécialisés, entreprises de services indirectes). Par contre, le promoteur se garde bien de soustraire de ce montant les impacts économiques négatifs. En effet, dans le contexte actuel, la communauté devra absorber les impacts sociaux et économiques de ce projet qui exacerberont la pénurie de logements, la pénurie de main-d'œuvre, la pénurie de place en garderie, la pénurie de services en santé et en éducation, la pénurie de médecins, de dentistes. Etc. Les démarches et les mesures pour pallier les risques environnementaux et sociaux qui seront assumés par la ville et les organismes de santé et de sécurité publique ne sont pas comptabilisés et chiffrés en terme de dépenses publiques (assumées par les citoyens-nes).

Quand on souligne l'impact des **500 nouveaux emplois** sur la pénurie de main d'œuvre et de logements, le promoteur argumente en prétendant qu'il n'y aura véritablement que plus ou moins 100 nouveaux emplois (les autres proviendraient de nouveaux travailleurs-ses sortis de l'école, de déplacement de main d'œuvre provenant d'autres entreprises, etc.). Mais quand il veut illustrer les retombées économiques, ses documents présentent **800 nouveaux emplois** directs et indirects??? Quel sera le vrai impact? Impact de 100 ou de 800 nouveaux emplois? Ce genre de **double discours** nous a été servi à plusieurs reprises par le promoteur.

Quant à la séance de question du BAPE, des citoyens-nes demandent que le promoteur assume notamment en compensation la construction d'un CPE, le promoteur, à plusieurs reprises, a souligné qu'il est prêt à s'asseoir avec le milieu pour trouver des solutions pour atténuer l'impact sur les services de garde, mais sans s'engager dans le financement de sa construction en prétendant que la construction d'un CPE, si on ne trouve personne pour y travailler, c'est inutile. **Encore un double discours**, ce promoteur ne voit pas de problème pour trouver 500 travailleurs pour sa mine projetée et prétend en même temps qu'il est impossible de trouver 20 travailleuses en garderie???

Pour pallier les impacts nommés plus haut, la communauté (ville et organismes communautaires, notamment en santé, en services sociaux en sécurité publique, etc.) devra prendre des mesures importantes et coûteuses. Ces impacts induits par un tel projet sont documentés dans plusieurs études, notamment celle faite à Hâvre-St-Pierre dans le cadre du projet La Romaine.

Sans s'y limiter, les coûts sociaux induits par de tels projets sont :

- l'accroissement des coûts de la construction;
- l'accroissement du prix des loyers et des maisons;
- l'accroissement de l'écart de revenus entre les travailleur.e.s de la mine et les autres citoyens-nes;
- l'accroissement de la difficulté des entreprises de d'autres secteurs économique à garder ou recruter leur main d'œuvre (maladie hollandaise);
- l'accroissement de l'itinérance et des sans abri;

- l'accroissement de la consommation (alcools et drogues);
- l'accroissement des problèmes de santé mentale;
- l'accroissement de la violence faite aux femmes;
- l'accroissement de l'écart de revenu entre les hommes et les femmes;

S'il n'y a aucune compensation pour ces coûts, ce projet appauvrira la ville et la région pour n'enrichir que les actionnaires de l'étranger.

À un autre niveau, si on considère l'enrichissement collectif global, tous les projets miniers au Québec n'ont pas raison d'être. Les compagnies minières au Québec paient des redevances faméliques (on leur donne véritablement les richesses de nos sous-sols), elles paient très peu d'impôt comparativement à il y a 40 ans, profitant des largesses fiscales gouvernementales, et qui plus est, sont généralement détenues par des grands spéculateurs qui ont des activités dans des états ou pays reconnus comme paradis fiscaux. Donc, le gouvernement du Québec non seulement retire très peu des revenus de cette récolte de nos richesses naturelles, mais qui plus est, subventionne largement les compagnies concernées (actions accréditatives, prise d'actions à risques élevés, subventions directes, prêts, formation de la main d'œuvre, offre de service de santé et sociaux, construction de routes d'accès, vente d'énergie électrique à prix réduits, etc.

Ce projet n'est donc nullement justifié sur la base de sa création de richesse collective

#### Un projet qui créera de l'emploi?

La région est depuis quelques années en pénurie de main-d'œuvre. Ce projet exacerbera cette pénurie en vampirisant la main-d'œuvre des autres secteurs de l'activité économique (tels la foresterie et l'agriculture. (voir les inconvénients présentés plus haut)

Ce projet n'est pas justifié sur la base d'un besoin de création d'emplois. Au contraire, il exacerbera la pénurie de main-d'œuvre.

#### Un projet qui créera de la diversité économique?

À la séance de question, la porte-parole du promoteur a émis cette opinion sur la création de la diversité économique. Affirmation plutôt surprenante dans une région maniaque-dépressive qui vit au rythme des fluctuations de la valeur de l'Or. Ce projet va encore exacerber cette situation. Comme ce projet va encore s'ajouter à l'activité économique dominante (secteur minier) tout en nuisant aux autres secteurs économiques (forêts, agriculture, etc.) qui seront comme à chaque fois anémiques lorsque la valeur de l'or retombera à des niveaux inférieurs.

Ce projet n'est pas justifié sur la base de la diversité économique, au contraire il nuit à la diversité économique avec le phénomène de la maladie hollandaise.

### Un projet qui restaurera un parc à résidus existant?

Le parc existant choisi n'est pas un parc orphelin et les effluents sont actuellement traités à la au frais de la compagnie qui en est l'actuel propriétaire. Ce propriétaire en a déjà entièrement la responsabilité. Ce projet accentuera les risques du parc actuel en augmentant considérablement la charge de résidus miniers contaminés. Les digues actuelles n'ont pas été calculées pour résister aux situations extrêmes actuelles et futures suite aux changements climatiques (accroissement important des précipitations d'eau intenses en nombre et en volume). Le promoteur n'a pas démontré que le rehaussement des digues par dessus les digues existantes saura garantir un risque quasi nul pour les 100 ou 1000 prochaines années en tenant compte de la pire situation qui pourrait être envisagée dû aux changements climatiques. Ladite restauration nécessitera le transport par pipeline de résidus contaminés sur 14 km en longeant le bassin versant et à proximité du Lac Dufault, seule source d'approvisionnement de la ville de Rouyn-Noranda. Le promoteur n'a pas présenté d'alternative à l'approvisionnement en eau potable pour la ville advenant une catastrophe reliée aux pipelines et aux digues.

Ce projet n'est pas justifié pour sa présumée amélioration d'un parc existant déjà contrôlé par son propriétaire actuel.

### Un projet qui créera de l'attractivité?

La fonderie Horne empoisonne déjà les citoyens-nes et la faune et la flore de Rouyn-Noranda et des environs. La complaisance des gouvernements successifs depuis plus de 90 ans accorde encore aujourd'hui à la fonderie d'empoisonner la population à un taux de 500 % la norme en arsenic pour ne parler que de cette substance toxique. La norme provinciale est à 3 ng/m<sup>3</sup> d'air et la permission d'empoisonner accordée par le gouvernement est 65 ng/m<sup>3</sup> en 2024, 45 ng/m<sup>3</sup> en 2025-26-27 et 15 ng/m<sup>3</sup> en 2028

Avec 15 décès par cancer de plus que la moyenne provinciale, avec une longévité réduite de 2 à 6 ans, avec un excès de bébés de petits poids, avec une présence anormale de maladies rares inexplicables, l'attractivité n'est pas la qualité première de Rouyn-Noranda.

L'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère interdit d'ailleurs qu'un projet soit autorisé s'il est susceptible d'ajouter des contaminants dans l'air lorsqu'ils sont déjà présents en concentration supérieure aux normes en vigueur.

Si en plus le gouvernement, le même gouvernement qui permet un dépassement de plus de 500 % d'une norme sur un produit hautement toxique, si ce gouvernement autorise un projet de mine souterraine sous la ville, immédiatement sous la fonderie actuelle avec son usine d'acide sulfurique, ses conduits de gaz sulfuriques et ses réservoirs d'acide sulfurique tous aussi vétustes les unes que les autres, et bien rien n'y est pour créer quelque forme que ce soit d'attractivité dans cette ville.

Ce projet n'est pas plus justifié pour offrir à la communauté une

## attractivité bénéfique

### **CONCLUSION**

Face à l'information transmise par le promoteur, aux commentaires et questionnement de la population, des organisations et organismes locaux, ainsi qu'aux réponses obtenues suite à la consultation publique et aux journées d'audience du BAPE, il apparaît clairement que le projet n'a pas réussi à justifier sa mise en place et ses activités, et ce, tant sur le plan économique que social ou humain, compte tenu de l'absence d'avantages collectifs qu'il présente et des importants risques qu'il présente

Si ce projet devait quand même être autorisé, des compensations importantes devraient en être exigées pour défrayer les coûts économiques et sociaux qui sont nommés au chapitre «[Un projet qui créera de la richesse?](#)» Ci-Haut